

**COMMUNE DE LAISSEY**  
DEPARTEMENT DU DOUBS - ARRONDISSEMENT DE BESANCON –  
CANTON DE BAUME LES DAMES

**COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**SEANCE DU 8 MARS 2016**

Par suite d'une convocation en date du 25 Février 2016, les membres composant le Conseil Municipal de Laissey, se sont réunis, en session ordinaire, à la Mairie de Laissey, le 8 Mars 2016 à 18 H 30, sous la présidence de Monsieur Dominique MESNIER, Maire de Laissey.

Nombre de conseillers en exercice : 11

Présents : Dominique MESNIER, Bernard CUENOT, Claude ARMAND, Guillaume MILLE, Gisèle LINVAL, Laëtitia DESSENT, Chantal FAWER, Philippe CHAPUIS (sauf point 3), Jean-François STRAUB,

Absent(s) excusé(s) : Philippe CHAPUIS (point 3), Michelle LORIN, Kathia DEMARLE

Pouvoir(s) : Kathia DEMARLE a donné pouvoir à Laëtitia DESSENT

Absent(s) :

Le Président ayant ouvert la séance et fait l'appel nominal, il a été procédé, en conformité à l'article L2121 – 15 du Code des Collectivités Territoriales à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil.

Secrétaire de Séance : Philippe CHAPUIS, Laëtitia DESSENT (point 3) puis de nouveau Philippe CHAPUIS

**OBJET DE LA REUNION**

**1/ Validation du compte rendu du conseil municipal du 4 décembre 2015**

**2/ Validation des Comptes de Gestion 2015**

**3/ Validation des Comptes Administratifs 2015**

**4/ Affectation des Résultats 2015**

**5/ Ouverture des crédits en investissement avant le vote du budget**

**6/ Tarifs de l'eau et de la redevance d'assainissement (2016-2017)**

**7/ Remboursement des emprunts à court terme**

**8/ Association les Flonflons (animations sur Laissey, subvention...)**

**7/ Questions diverses**

**8/ Informations :**

- CCVA – TPU
- Point de situation de la traversée
- Point de situation Multiservices

**1/ VALIDATION DU COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 4 DECEMBRE 2015**

Le Maire demande au Conseil s'il a des modifications à apporter au dernier compte rendu de conseil municipal du 4 décembre 2015.

**L'EXPOSE DU MAIRE ENTENDU ET APRES DELIBERATION,**

**Le Conseil Municipal à la majorité (9 voix pour ; 0 contre et 1 abstention Monsieur Jean-François STRAUB) valide le compte rendu du conseil municipal du 4 DECEMBRE 2015.**

Toutefois, Jean-François STRAUB demande des explications concernant les conventions permettant de relier les immeubles à la fibre optique. Qu'en est-il du bâtiment qui héberge le musée Bost ? Le Maire réexplique pour la deuxième fois (comme indiqué dans les compte-rendu de conseils), que les occupants du bâtiment du « musée » (un locataire + le musée) étant trop différents il n'y a pas eu de boîtier commun d'installé mais les occupants pourront individuellement faire le branchement à la fibre sans aucun souci.

**2/ VALIDATION DES COMPTES DE GESTION 2015**

Le Maire présente au Conseil les comptes de gestion 2015 établis par le Trésorier de Morre Roulans et indique au conseil que les comptes de gestion 2015 sont identiques aux comptes administratifs 2015 de la Commune.

**L'EXPOSE DU MAIRE ENTENDU ET APRES DELIBERATION,**  
**Le Conseil Municipal à l'unanimité des présents valide les comptes de gestion 2015 du**  
**trésorier.**

**3/ VALIDATION DES COMPTES ADMINISTRATIFS 2015**

Le Maire présente au Conseil les comptes administratifs 2015 de la Commune comme ci-dessous. Il précise que ce tableau tient compte des résultats antérieurs et rappelle que les comptes administratifs sont votés par chapitre (le détail est consultable dans les grands livres).

CHAPITRES	BP COM	RAR	BP ASST	RAR	BP EAU	RAR	BP MULTI	RAR
011 CHARGES A CARACTERE GENERAL	78 966.39		5 607.56		2 572.69		3 349.39	
012 CHARGES DE PERSONNEL	168 745.33		0.00		0.00		0.00	
014 ATTENUATION DE PRODUITS	0.00		0.00		0.00		0.00	
023 VIREMENT A LA SECTION INVEST	0.00		0.00		0.00		0.00	
042 OPERATION D'ORDRE ENTRE SECTION	5 254.60		22 965.21		13 844.90		4 507.70	
65 AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	78 999.27		29 272.10		0.00		0.00	
66 CHARGES FINANCIERES	7 868.45		7 406.73		427.67		4 330.29	
67 CHARGES EXCEPTIONNELLES	3 000.00		0.00		0.00		0.00	
<b>TOTAL DEPENSES FONCTIONNEMENT</b>	<b>342 634.04</b>		<b>65 251.60</b>		<b>16 845.26</b>		<b>12 187.38</b>	
002 EXEDENT ANTERIEUR REPORTE	126 675.52		17 034.61		10 981.53		13 632.07	
013 ATTENUATIONS DE CHARGES	72.55		0.00		0.00		0.00	
042 OPERATION D'ORDRE ENTRE SECTION	850.20		7 034.00		4 752.87		3 024.70	
<b>70 PRODUITS DES SERVICES</b>	<b>23 944.03</b>		<b>45 031.34</b>		<b>11 922.14</b>		<b>8 406.86</b>	
73 IMPOTS ET TAXES	195 874.05		0.00		0.00		0.00	
74 DOTATIONS ET PARTICIPATIONS	144 517.18		0.00		0.00		0.00	
75 AUTRES PRODUITS GESTION COURANTE	30 654.68		0.00		0.00		3.62	
77 PRODUITS EXCEPTIONNELS	2 655.88		0.00		0.00		6 200.00	
<b>TOTAL RECETTES FONCTIONNEMENT</b>	<b>525 244.09</b>		<b>69 099.95</b>		<b>27 656.54</b>		<b>31 267.25</b>	
<b>RÉSULTAT DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>182 610.05</b>		<b>3 848.35</b>		<b>10 811.28</b>		<b>19 079.87</b>	
001 SOLDE D'EXECUTION D'INV REPORTE	17 486.11	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
040 OPERATIONS D'ORDRE ENTRE SECTION	850.20	0.00	7 034.00	0.00	4 752.87	0.00	3 024.70	0.00
041 OPERATIONS PATRIMONIALES	39 334.81	0.00	0.00	0.00	26 398.78	0.00	0.00	0.00
16 REMBOURSEMENTS D'EMPRUNTS	44 518.28	0.00	17 216.12	0.00	0.00	0.00	12 613.70	0.00
20 IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	12 980.16	3 120.96	6 156.00	0.00	158 392.70	0.00	0.00	0.00
21 IMMOBILISATIONS CORPORELLES	545 524.33	49 144.62	0.00	0.00	0.00	100.32	1 213.00	0.00
<b>TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT</b>	<b>660 693.89</b>	<b>52 265.58</b>	<b>30 406.12</b>	<b>0.00</b>	<b>189 544.35</b>	<b>100.32</b>	<b>16 851.40</b>	<b>0.00</b>
001 SOLDE D'EXECUTION D'INVT REPORTE	0.00	0.00	8 333.48	0.00	5 731.82	0.00	1 355.00	0.00
021 VIREMENT DE LA SECTION DE FONCT	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
024 PRODUITS DES CESSIONS	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
040 OPERATIONS D'ORDRE ENTRE SECTION	5 254.60	0.00	22 965.21	0.00	13 844.90	0.00	4 507.70	0.00
041 OPERATIONS PATRIMONIALES	39 334.81	0.00	0.00	0.00	26 398.78	0.00	0.00	0.00
10 DOTATIONS FONDS DIVERS RESERVES	69 059.62	0.00	15 192.63	0.00	0.00	0.00	100.60	0.00
13 SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT	59 303.00	142 860.00	0.00	0.00	0.00	66 555.00	0.00	0.00
16 EMPRUNTS ET DETTES ASSIMITEES	530 597.36	0.00	0.00	0.00	150 000.00	0.00	0.00	0.00
27 AUTRES IMMOS FINANCIERES	0.00	0.00	0.00	0.00	26 398.78	0.00	0.00	0.00
<b>TOTAL RECETTE D'INVESTISSEMENT</b>	<b>703 549.39</b>	<b>142 860.00</b>	<b>46 491.32</b>	<b>0.00</b>	<b>222 374.28</b>	<b>66 555.00</b>	<b>5 963.30</b>	<b>0.00</b>
<b>RÉSULTAT D'INVESTISSEMENT</b>	<b>42 855.50</b>	<b>90 594.42</b>	<b>16 085.20</b>	<b>0.00</b>	<b>32 829.93</b>	<b>66 454.68</b>	<b>-10 888.10</b>	<b>0.00</b>
<b>RÉSULTAT BUDGET AVEC REPORT RESULTAT</b>	<b>225 465.55</b>	<b>90 594.42</b>	<b>19 933.55</b>	<b>0.00</b>	<b>43 641.21</b>	<b>66 454.68</b>	<b>8 191.77</b>	<b>0.00</b>

## BP COMMUNAL

Le Maire apporte une précision sur le reversement de loyer dû par la CCVA ; loyer payé par la micro-centrale et qui est partagé entre la CCVA, la Commune de Champlive et la Commune de Laissey. Les 7500 € attendus seront reversés en 2016. En effet le trésorier a reçu la somme fin 2015 mais ne l'a pas indiqué à la secrétaire. Tout sera régularisé en 2016.

## BP ASSAINISSEMENT

Le Maire indique que les autres charges de gestion courante sont les charges dues au SYTTEAU mais que les compteurs permettant de mesurer les volumes rejetés sont défectueux. Le Maire émet le souhait d'engager une procédure pour dénoncer les volumes des effluents pris en compte dans la redevance à payer.

⇒ 19 H 15 Philippe CHAPUIS doit quitter la séance momentanément ; le secrétariat est confié à Laëtitia DESSENT

Le Maire termine la présentation des comptes administratifs.

Le Maire quitte la salle et confie la présidence de la séance au Premier Adjoint afin de faire procéder au délibéré et au vote des comptes administratifs 2015.

## L'EXPOSE DU MAIRE ENTENDU, SOUS LA PRESIDENCE DU PREMIER ADJOINT, APRES DELIBERATION,

**Le Conseil Municipal à l'unanimité des présents valide l'ensemble des comptes administratifs tels que présentés ci-dessus.**

⇒ Après le vote des comptes administratifs, le Maire revient dans la salle et reprend la présidence de la séance.

### 4/ AFFECTATION DES RESULTATS 2015

Le Maire présente en premier lieu le montant des résultats 2015 pour chaque budget comme suit. Le résultat est égal à la différence entre les recettes et les dépenses de l'année (sans les reports antérieurs. Il n'y a que les recettes et dépenses de 2015, aucun report de résultat).

LIBELLES		FONCT	INVEST	TOTAL	RAR POUR INFO
BUDGET COMMUNAL	DEPENSES	342 634.04 €	643 207.78 €	985 841.82 €	52 265.58 €
	RECETTES	398 568.57 €	703 549.39 €	1 102 117.96 €	142 860.00 €
	RESULTAT	55 934.53 €	60 341.61 €	118 276.14 €	90 594.42 €
BUDGET ASSAINISSEMENT	DEPENSES	65 251.60 €	30 406.12 €	95 657.72 €	0.00 €
	RECETTES	52 065.34 €	38 157.84 €	90 223.18 €	0.00 €
	RESULTAT	-13 186.26 €	7 751.72 €	-5 434.54 €	0.00 €
BUDGET EAU	DEPENSES	16 845.26 €	189 544.35 €	206 389.61 €	100.32 €
	RECETTES	16 675.01 €	216 642.46 €	233 317.47 €	66 555.00 €
	RESULTAT	-170.25 €	27 098.11 €	26 927.86 €	66 454.68 €
BUDGET MULTISERVICES	DEPENSES	12 187.38 €	16 851.40 €	29 038.78 €	0.00 €
	RECETTES	17 635.18 €	4 608.30 €	22 243.48 €	0.00 €
	RESULTAT	5 447.80 €	-12 243.10 €	-6 795.30 €	0.00 €

Une fois les résultats présentés, le Maire propose l'affectation des résultats tels que ci-après :

LIBELLE		RESULTAT CA 2014	VIREMENT A LA SECTION INV	RESULTAT 2015	SOLDE RAR 2015	CHIFFRE A PRENDRE POUR AFFECTATION RESULTAT	AFFECTATION	
							COMPTE	MONTANT
BUDGET COMMUNAL	INVEST	-17 486.11 €		60 341.61 €	90 594.42 €	133 449.92 €	LIGNE 001RI	42 855.50 €
	FONCT	185 144.48 €	58 468.94 €	55 934.53 €		182 610.05 €	LIGNE 002RF	182 610.05 €
Affectation du résultat d'investissement (excédent) en ligne 001 de recette d'investissement (obligation) pour 42855.50 € (-17486.11+60341.61). Affectation du résultat de fonctionnement (excédent) en ligne 002 de recettes de fonctionnement pour 182610.05 €								
BUDGET ASSAINISSEMENT	INVEST	8 333.48 €		7 751.72 €	0.00 €	16 085.20 €	LIGNE 001RI	16 085.20 €
	FONCT	17 034.64 €		-13 186.26 €		3 848.38 €	LIGNE 002RF	3 848.38 €
Affectation du résultat d'investissement (excédent) en ligne 001 de recette d'investissement (obligation) pour 16085.20 €. Affectation du résultat de fonctionnement (excédent) en ligne 002 de recettes de fonctionnement pour 3848.38 €								
BUDGET EAU	INVEST	5 731.82 €		27 098.11 €	66 454.68 €	99 284.61 €	LIGNE 001RI	32 829.93 €
	FONCT	10 981.53 €		-170.25 €		10 811.28 €	LIGNE 002RF	10 811.28 €
Affectation du résultat d'investissement (excédent) en ligne 001 de recette d'investissement (obligation) pour 32829.93 € (5731.82 + 27098.11). Affectation du résultat de fonctionnement (excédent) en ligne 002 de recettes de fonctionnement pour 10811.28 €								
BUDGET MULTISERVICES	INVEST	1 355.00 €		-12 243.10 €	0.00 €	-10 888.10 €	1068	10 888.10 €
	FONCT	13 732.67 €	100.80 €	5 447.80 €		19 079.87 €	LIGNE 002RF	8 191.77 €
Affectation du résultat de fonctionnement : - Obligation de couvrir le déficit d'investissement d'un montant de 10888.10 € au compte 1068 "dotations reserves". - Ce qui reste 19079.87 - 10888.10 = 8191.77 € est affecté en ligne 002 en recettes de fonctionnement. Pour mémoire : affectation en D001 = 10888.10 €								

⇒ 19H52 retour de Philippe CHAPUIS qui reprend le secrétariat de séance

#### L'EXPOSE DU MAIRE ENTENDU ET APRES DELIBERATION,

Le Conseil Municipal à l'unanimité des présents valide les résultats 2015 pour l'ensemble des budgets et valide l'affectation des résultats 2015 de l'ensemble des budgets telle que présentée ci-dessus.

#### 5/ OUVERTURE DES CREDITS EN INVESTISSEMENT AVANT LE VOTE DU BUDGET 2016

Le Maire rappelle au Conseil qu'il est possible d'ouvrir des crédits en investissements avant le vote du budget tel que prévu par l'article L1612.1 du CGCT, pour payer des factures d'investissement.

Il présente au Conseil plusieurs factures :

##### BP COMMUNAL :

- Facture DESAUTEL pour les extincteurs du musée d'un montant de 363.01 € TTC

##### BP EAU :

- Facture SAUR pour le raccordement de la nouvelle conduite d'eau potable Grande Rue et Rue Bost de 7710.52 €.

##### BP ASSAINISSEMENT :

- Facture BONNEFOY pour les travaux d'assainissement effectués vers chez BEPOIX de 2804.52 €

Il propose d'ouvrir le compte 21318 « autres bâtiment communaux » au BP COMMUNAL pour 365 € ; le compte 2158 « autres installations » au BP EAU pour 7715 € et le compte 2158 « autres installations » au BP ASSAINISSEMENT pour 2809 €.

**L'EXPOSE DU MAIRE ENTENDU ET APRES DELIBERATION,**

**Le Conseil Municipal à l'unanimité des présents :**

- valide l'ouverture des crédits au compte 21318 en dépenses d'investissement au budget communal 2016 d'un montant 365 €; le compte 2158 en dépenses d'investissement au budget eau 2016 d'un montant de 7715 € et le compte 2158 en dépenses d'investissement au budget assainissement 2016 d'un montant de 2809 €, tel que prévu par l'article L1612.1 du CGCT,
- autorise le maire à liquider les dépenses ci-dessus (Facture DESAUTEL ; facture SAUR et facture BONNEFOY),
- vote l'inscription des crédits nécessaires au budget communal, budget eau et au budget assainissement 2016.

**6/ TARIFS DE L'EAU ET DE LA REDEVANCE D'ASSAINISSEMENT (2016-2017)**

Le Maire fait un rappel des tarifs de l'eau et de l'assainissement.

- PART COMMUNALE TARIFS EAU :

- part fixe abonnement : 10.50 € HT

- part variable consommation : 0.62 € HT / m3

- REDEVANCE ASSAINISSEMENT : 2.973 € HT / m3 d'eau consommé

Les perspectives budgétaires permettant d'équilibrer les budgets annexes eau et assainissement, il n'est pas nécessaire d'augmenter la facturation aux usagers.

Il propose au Conseil de ne pas augmenter les tarifs ni de l'eau ni de l'assainissement pour la période mars 2016/mars 2017.

**L'EXPOSE DU MAIRE ENTENDU ET APRES DELIBERATION,**

**Le Conseil Municipal à l'unanimité des présents valide de ne pas augmenter les tarifs de l'eau et de l'assainissement pour la période mars 2016/mars 2017.**

Jean-François STRAUB rappelle qu'il faudra être vigilant sur les tarifs des intercommunalités notamment le Pays Baumois afin d'anticiper une forte hausse de ces redevance le cas échéant une fois les regrouppements effectués.

**7/ REMBOURSEMENT DES EMPRUNTS A COURT TERME**

Le Maire rappelle au Conseil que deux emprunts à court terme ont été contractés l'année dernière pour les travaux de la Traversée et du remplacement de la conduite d'eau potable Grande Rue et Rue Bost dans l'attente du versement des subventions et du FCTVA. Des subventions ont été versées et il convient de rembourser partiellement ces emprunts à court terme.

**L'EXPOSE DU MAIRE ENTENDU ET APRES DELIBERATION,**

**Le Conseil Municipal à l'unanimité des présents :**

**1/ autorise le Maire de rembourser de manière anticipée les emprunts à court terme contractés l'année dernière auprès du Crédit Mutuel :**

- 150.000 € pour le budget de l'eau pour les travaux de remplacement de la conduite d'eau potable Grande Rue et Rue Bost

- 280.000 € pour le budget communal pour les travaux de la Traversée de Laissey

**2/ valide l'ouverture des crédits nécessaires au compte 1641 « emprunts » en dépenses d'investissement des budgets communal et eau 2016 pour comptabiliser ces remboursements.**

## **8/ ASSOCIATION LES FLONFLONS (ANIMATIONS SUR LAISSEY, SUBVENTION...)**

Le Maire informe le Conseil de la future manifestation que l'association du PUY « L'ECO FERME DES FLONFLONS » va organiser à Laissey le 19 mars prochain : marché de producteurs, activités pour les enfants (maquillage, jeux, contes, chasse à l'œuf...); conférence et concert de Roland Motte (jardinier de France Bleu) et le soir un repas concert. Cette association a comme objectif la création d'une ferme pédagogique qui devrait être située dans le secteur.

Le Maire précise que l'association devrait payer comme il a été décidé par délibération du mois de décembre les tarifs « habitants extérieurs » soit :

- pour la salle polyvalente : location 165 € + poubelles 20 € + électricité au réel = au minimum : 185 €

- pour la salle des fêtes : location 300 € + vaisselle 30 € + poubelles 20 € + électricité au réel = au minimum : 350 €

**SOIT AU TOTAL 535 € (sans l'électricité)**

Vu la belle manifestation qu'organise cette association sur le territoire de Laissey, le Maire propose de facturer à cette association, le tarif « associations laisséennes » soit :

- pour la salle polyvalente : location 70 € + poubelles 20 € + électricité au réel = au minimum : 90 €

- pour la salle des fêtes : location 150 € + vaisselle 30 € + poubelles 20 € + électricité au réel = au minimum : 200 €

**SOIT AU TOTAL 290 € (sans l'électricité)**

Le Maire ajoute que l'association sera soumise à la même procédure de location que tout le monde avec état des lieux avant et après la location des salles et refacturation de la casse si besoin.

**L'EXPOSE DU MAIRE ENTENDU ET APRES DELIBERATION,**

**Le Conseil Municipal à l'unanimité des présents, considérant que la manifestation organisée par l'association « l'éco ferme des Flonflons » du Puy va apporter une très belle animation sur le village, au lieu de verser une subvention préfère facturer à cette association du Puy le tarif « association laisséennes » pour la location de la salle polyvalente et de la salle des fêtes pour sa manifestation du 19 mars 2016 prochain.**

## **7/ QUESTIONS DIVERSES**

### **7.1 RIDEAUX FENETRES ECOLE**

Le Deuxième Adjoint informe le Conseil que lors du dernier conseil de classe, il a été demandé d'installer des rideaux dans la salle de classe (côté sud) de la maternelle afin de parer un peu le soleil qui gêne. Quatre fenêtres sont à couvrir côté sud.

Un devis a été demandé à STORES CERUTTI de Roche lez Beaupré :

- quatre rideaux en tissu (aux normes) pare-soleil avec rail extrudé et quatre lanceurs = 924.80 € HT (1109.76 € TTC), inclus la pose.

**L'EXPOSE DU DEUXIEME ENTENDU ET APRES DELIBERATION,**

**Le Conseil Municipal à l'unanimité des présents :**

- valide l'installation de rideaux dans la salle de classe côté sud uniquement

- valide le devis de STORES CERUTTI pour un montant de 1109.76 € TTC

- autorise le Maire à signer le devis et à le notifier à l'entreprise

- s'engage à ouvrir les crédits nécessaires au budget communal 2016

Jean-François STRAUB en profite pour demander dans quel état sont les huisseries du bâtiment de l'école (30 Grande Rue) ? Le Premier Adjoint indique que les huisseries sont en mauvais état mais qu'il lui semble inopportun d'engager des dépenses tant qu'on ne connaît pas le devenir de l'école sur Laissey/Deluz (rapprochement des nouvelles intercommunalités du fait de la loi NOTRe ? Réouverture de classe après le lotissement de Deluz ?...).

## **7.2 REMPLACEMENT CHAUDIERE DU MUSEE**

Le Premier Adjoint informe le Conseil que l'Etat ouvre des nouveaux crédits de subventions importants notamment pour les travaux à but d'économie d'énergie et de préservation de l'environnement (subvention « plan de soutien investissement public 2016»). Le dossier annonçant ces crédits a été envoyé très tardivement aux mairies et il faut déposer les dossiers de demande avant le 15 mars prochain d'où la présentation de ce dossier en questions diverses.

La chaudière du musée étant très vétuste, elle engendre des grosses dépenses en énergie fossile et pollue l'air. Le Maire et le Adjoint ont pensé à déposer un dossier de demande de subvention « plan de soutien investissement public 2016 » pour ces travaux de remplacement de chaudière. Le montant de la subvention (si le dossier est retenu) serait de 30 % du HT.

Un devis a été demandé à l'entreprise SH CHAUFF de Nancray : 7.142,00 € HT (8.570,40 € TTC) pour une chaudière fioul de 24 KW à condensation avec un gainage.

Subvention espérée : 2.143,00 €

Fonds propres : 6.427.40 € TTC

### **L'EXPOSE DU PREMIER ADJOINT ENTENDU ET APRES DELIBERATION,**

**Le Conseil Municipal à l'unanimité des présents, dans un souci de bonne gestion des deniers publics, de diminution de sa consommation en énergie fossile et électrique et en vue de diminuer la pollution de l'air :**

- valide les travaux de remplacement de la chaudière fioul du bâtiment communal du musée par une chaudière fioul plus économique et plus respectueuse de l'environnement,
- autorise le Maire à lancer une consultation d'entreprises pour ces travaux
- autorise le Maire à demander une subvention auprès de l'Etat intitulée « plan de soutien investissement public 2016 »
- s'engage à ne pas commencer les travaux avant notification d'attribution de subvention
- s'engage à inscrire les crédits nécessaires au budget communal 2016 pour ces travaux
- une fois la notification de subvention reçue autorise le Maire à signer le marché avec l'entreprise la mieux-disante de la consultation sans dépasser 8570.40 €.

## **7.3 REMPLACEMENT DES FENETRES A LA MAIRIE**

A/ Le Premier Adjoint informe le Conseil que l'Etat ouvre des nouveaux crédits de subventions importants notamment pour les travaux à but d'économie d'énergie et de préservation de l'environnement (subvention « plan de soutien investissement public 2016»). Le dossier annonçant ces crédits a été envoyé très tardivement aux mairies et il faut déposer les dossiers de demande avant le 15 mars prochain d'où la présentation de ce dossier en questions diverses.

Les fenêtres de la mairie sont d'origine (1879) et génèrent un fort gaspillage de chauffage, d'énergie fossile et électrique. Le Maire et les Adjoint ont pensé donc à déposer aussi un dossier de demande de subvention « plan de soutien investissement public 2016 » pour le remplacement de ces fenêtres.

Un devis a été demandé à l'entreprise STORES CERUTTI de Roche lez Beaupré :

Travaux dépose et pose des 8 fenêtres : 9.509,16 € HT (11.411,00 € TTC).

Subvention espérée : 2.853,00 €.

Fonds propres : 8.558 € TTC.

### **L'EXPOSE DU PREMIER ADJOINT ENTENDU ET APRES DELIBERATION,**

**Le Conseil Municipal à l'unanimité des présents :**

- valide les travaux de remplacement des fenêtres de la mairie
- autorise le Maire à lancer une consultation d'entreprises pour ces travaux
- autorise le Maire à demander une subvention auprès de l'Etat intitulée « plan de soutien investissement public 2016 »
- s'engage à ne pas commencer les travaux avant notification d'attribution de subvention
- s'engage à inscrire les crédits nécessaires au budget communal 2016 pour ces travaux
- une fois la notification de subvention reçue autorise le Maire à signer le marché avec l'entreprise la mieux-disante de la consultation sans dépasser 11411 € TTC.

B/ Laëtizia DESSENT fait remarquer qu'il serait opportun d'inclure le changement des fenêtres de l'ensemble du bâtiment MAIRIE / ECOLE / HALTE GARDERIE + ECOLE ANNEXE. Le Premier Adjoint répond que la dépense sera vraiment supérieure au dossier présenté ci-dessus et que ces travaux devraient peut-être être réfléchis dans une réhabilitation globale plutôt que les fenêtres d'un côté, l'isolation ensuite ... D'autre part, il ajoute qu'il n'est pas certain que le budget communal 2016 supporte une telle dépense. Pour finir il n'est pas sûr de pouvoir obtenir un devis dans les délais pour déposer le dossier de demande de subvention.

#### **L'EXPOSE DU PREMIER ADJOINT ENTENDU ET APRES DELIBERATION,**

**Le Conseil Municipal à l'unanimité :**

- valide les travaux de remplacement de l'ensemble des fenêtres du bâtiment MAIRIE/ECOLE/HALTE GARDERIE + ECOLE ANNEXE
- autorise le Maire à lancer une consultation d'entreprises pour ces travaux
- autorise le Maire à demander un complément de subvention au premier dossier qui sera envoyé que pour les fenêtres de la mairie, auprès de l'Etat, subvention intitulée « plan de soutien investissement public 2016 »
- s'engage à ne pas commencer les travaux avant notification d'attribution de subvention
- s'engage à inscrire les crédits nécessaires au budget communal 2016 pour ces travaux

### **8/ INFORMATIONS :**

#### **8.1 CCVA – FPU**

Le Maire informe le Conseil sur la nouvelle fiscalité de la Communauté de Communes de Vaite Aigremont qui ne sera plus en fiscalité additionnelle mais sous le régime de la fiscalité professionnelle unique et ce à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2016.

Pour info :

Fiscalité perçue en 2015 par la Commune de Laissey : 84.444 €

En 2016, la CCVA versera à la commune au titre des attributions de compensation 84.444 €.

La CCVA perçoit directement la « fiscalité des entreprises » et la redistribue aux communes.

#### **8.2 Point de situation de la traversée**

Le Maire et le Premier Adjoint font un point de situation de la traversée. La réception des travaux ayant eu lieu le lundi 7 mars à 16H.

Ils informent le Conseil que des réserves ont été posées lors de la réception des travaux et que la réception n'a pas été validée (béton désactivé, serrure du portail, bloc granit mal découpé, mur « du couloux » ...). Une réfection sera aussi faite sur les espaces verts. Ils ajoutent que la maîtrise d'œuvre n'a pas été bien assurée par Mr POIRSON qui a engendré un coût de travaux de 23000 € HT environ non prévu et très mal expliqué lors du déroulement des travaux. Pour l'instant cette somme a été mise en stand by.

Pour conclure le chantier n'a pas été réceptionné et la Commune refuse de payer l'avenant de 23000 € HT ... affaire à suivre !

Jean-François STRAUB pose la question concernant l'absence de passages piétons devant l'école et le musée. Le Premier Adjoint répond que sur une zone 30 (selon le code de la route), les piétons sont prioritaires qu'il n'y a pas besoin de passages piétons (toute la zone est en fait un passage pour piétons). Jean-François STRAUB demande alors que la zone 30 soit bien délimitée. Le Premier Adjoint répond que des panneaux zone 30 sont déjà en place et qu'elle est déjà délimitée mais la signalisation n'est pas finie. Il ajoute aussi que le passage pour piétons devant l'usine BGI n'a pas encore été fait à cause des conditions météo et des températures trop basses. Toute la signalisation va bientôt être terminée.



### **8.3 Point de situation Multiservices**

Le Maire et le Premier Adjoint feront un point de situation sur la vente du multiservices à savoir que plusieurs contacts ont été pris pour la vente de l'ensemble :

- Mr Marc COLIN de la société Capucc'immo, agence immobilière spécialiste dans la vente de commerces a rencontré le Maire et a pris les renseignements pour la vente. Il va s'en occuper.
- Mme HUMBERT de Développement 25 qui accompagne les acheteurs, les vendeurs, les repreneurs de commerces dans le département. C'est un service du conseil général. Elle a pris les renseignements nécessaires et va faire marcher son réseau. Elle pourra aussi recevoir les futurs repreneurs pour leur passer un entretien et voir si leur dossier tient la route.
- Trois personnes privées ont demandé des renseignements. Elles tiennent la Commune informées de leurs démarches notamment financière.

### **8.4 CAMION PIZZAS**

Le Maire présente au conseil la demande de Corinne LEON pour l'installation d'un camion pizzas sur la Commune, vers la salle polyvalente.

Le Maire précise que ça ne fera pas l'objet d'une délibération mais d'un arrêté municipal. Il souhaite juste avoir l'opinion du conseil sur ce point.

**Le Conseil Municipal émet un avis favorable à l'installation d'un camion pizzas sur la Commune à côté de la salle polyvalente et prend acte que cela fera l'objet d'un arrêté municipal.**

**L'ordre du jour étant épuisé,  
Les Conseillers n'ayant plus de question  
La séance est levée à 22 H 18**

Fait à Laissey, 9 Mars 2016  
Le Président de séance,  
Le Maire,  
Dominique MESNIER



**Affiché le : 9 Mars 2016  
Retrait affichage le :**